



**2024-01**

Fourniture, installation et mise en service de panneau photovoltaïque sur les toits de l'Hôtel de ville de la commune du Crès

*Marché à Procédure adaptée*

*En application des articles L2123-1 R2123-1 et R2131-12 du Code de la Commande Publique*

## **REGLEMENT DE CONSULTATION**

*Date et heure limites de remise des candidatures et des offres :*

**22 mai 2024 à 12h**

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 – DISPOSITIONS GENERALES .....</b>	<b>3</b>
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION .....	3
1.2 DETAILS TECHNIQUES DU PROJET .....	3
1.3 FORME DU MARCHE ALLOTISSEMENT ET NOMENCLATURE.....	3
1.4 DELAI D’EXECUTION .....	4
1.5 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION .....	4
1.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES.....	4
<b>ARTICLE 2 – PRESENTATION DES OFFRES .....</b>	<b>4</b>
2.1 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	4
2.2 CONTENU DE LA CANDIDATURE .....	4
2.3 CONTENU DE L’OFFRE.....	5
2.4 CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....	5
<b>ARTICLE 3 – JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>6</b>

## ARTICLE 1 – DISPOSITION GENERALES

### 1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet la fourniture, l'installation et la pose de panneaux photovoltaïques pour une autoconsommation et revente du surplus, sur le toit de l'hôtel de ville Place Julien Quet 34920 Le Crès.

### 1.2 DETAILS TECHNIQUES DU PROJET

Les panneaux devront être installés sur le toit de l'hôtel de ville d'une surface de 160 m<sup>2</sup>.  
La consommation de l'hôtel de ville était pour 2023 de 83.5 MWH  
La puissance souscrite à notre fournisseur d'énergie est de 36 KWA.  
La commune souhaite une installation d'une puissance de 35 à 36 KWc.  
La commune souhaite l'installation d'un micro-onduleur sur chaque panneau photovoltaïque.

**Une visite du site obligatoire a été réalisée le 26 avril 2024 à 9h30, place JULIEN QUET 34920 LE Crès.**

**Une 2eme date de visite obligatoire le 06 mai 2024 à 14h00 pour les candidats qui ne se sont pas présentés lors de la première date.**

**Elle aura pour but de permettre aux candidats de se rendre compte des détails techniques, réglementaires et de la faisabilité du projet.**

### 1.3 FORME DU MARCHE, ALLOTISSEMENT ET NOMENCLATURE

La présente consultation n'est pas allotie en vertu des articles L.2113-10 et L.2113-11 - 1° du code de la commande publique. L'objet de la consultation ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

**Nature de marché :** Cette consultation est un marché de travaux.

**Variantes :** Les variantes sont autorisées.

**Négociations :** La collectivité se réserve le droit de négocier conformément à l'article R2123-5 du Code de la Commande Publique.

**Forme du marché :** Le marché est à prix global et forfaitaire ferme et définitif sans actualisation du prix

**Nomenclature CPV :**

- Code principal : 45261215-4 Travaux de couverture de panneaux solaires
- Code secondaire : 09331000-8 Panneaux solaires
- Code secondaire : 09331200-0 Modules solaires photovoltaïques

#### 1.4 DELAI D'EXECUTION

La commune tient à ce que les panneaux soient opérationnels avant fin septembre 2024.

#### 1.5 RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation est disponible gratuitement à l'adresse électronique suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>

La ville du Crès se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever réclamation à ce sujet.

#### 1.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour leur réception.

### ARTICLE 2 – PRESENTATION DES OFFRES

#### 2.1 PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EUROS.

#### 2.2 CONTENU DE LA CANDIDATURE

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par un représentant habilité :

- Lettre de candidature (DC1) permettant la déclaration du candidat individuel ou du groupement
- Déclaration du candidat (DC2) permettant l'identification de chaque entreprise candidate
- Justificatif d'immatriculation au RCS (K-BIS ou SIRET ou...)
- Le cas échéant, les délégations de signature
- Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
- Attestation de régularité sociale de moins de 6 mois

- Attestation de régularité fiscale de moins de 6 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile en cours de validité
- Le cas échéant l'attestation d'assurance décennale en cours de validité
- Le cas échéant, le certificat attestant la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'emploi des travailleurs handicapés pour les entreprises de plus de 20 salariés (Articles L.5212-1 et suivant du code du travail)

### 2.3 CONTENU DE L'OFFRE

Le dossier remis par les candidats devra contenir obligatoirement les pièces suivantes :

- L'Acte d'Engagement paraphé et signé ;
- Un devis tamponné et signé faisant apparaître clairement le financement des différentes étapes du projet et mentionnant les prix HT, les montants et taux de TVA, les prix TTC.
- Un mémoire technique.

Lors de l'examen des offres, l'acheteur, se réserve la possibilité de se faire communiquer les décompositions ou sous détails des prix, qu'elle estime nécessaires.

### 2.4 CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidatures et offres sont transmises en une seule fois. Si plusieurs dépôts sont adressés ou transmis successivement par un même candidat, seul le dernier reçu dans le délai fixé pour la remise des candidatures et offres sera ouvert.

Les candidats transmettent obligatoirement et **uniquement par voie électronique** leurs plis à l'adresse suivante : <https://marches.montpellier3m.fr>.

Les offres devront être transmises avant la date et l'heure limite de remise des offres. Les fichiers devront être transmis dans des formats électroniques largement disponibles.

## ARTICLE 3 – JUGEMENT DES OFFRES

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Le jugement sera effectué par l'acheteur.

Les critères pris en compte sont :

1- Valeur technique de l'offre : 60 points

- Moyens humains et matériels affectés au projet
- Critères environnementaux (gestion des déchets – provenance des produits)
- Certification d'entreprise et prestations similaires

2- Prix de la prestation : 30 points

Offre de prix la moins disante / offre de prix de l'entreprise en question x 30

3- Délai d'exécution : 10 points

Le candidat devra fournir un planning détaillé permettant d'évaluer la durée de projet et éventuellement les différentes phases.

Pour rappel, la livraison est attendue au plus tard pour fin septembre 2024.

A l'issue de l'analyse des offres, une négociation sera éventuellement engagée entre l'acheteur et les entreprises les mieux classées au regard des critères définis ci-dessus.

Cependant :

Cette négociation ne sera pas obligatoirement engagée, et ne sera mise en œuvre que si l'acheteur le souhaite.

#### Voies et délais de recours

En cas de divergence résultant de l'application du présent marché, une tentative de conciliation devra être recherchée par les parties, avec application du principe de droit, pour chacune d'elle, à faire valoir ses observations.

Si cette conciliation échoue, le différend pourra être porté devant les juridictions.

#### ARTICLE 4 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Pour obtenir tous renseignements complémentaires concernant ce marché, au plus tard 6 jours avant la date limite des réceptions des offres, les candidats peuvent adresser leur demande à l'adresse : <https://marches.montpellier3m.fr>